

## Charte des dons

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire un don de livres à la Bibliothèque Municipale de Lavalette et nous vous en remercions très vivement.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que nous ne pouvons accepter tous les dons. En effet, seuls les ouvrages que nous aurions été susceptibles d'acheter, présentant un intérêt pour nos collections, seront mis à disposition du public.

Nous acceptons les dons selon les critères suivants :

- Editions récentes : romans, documentaires au contenu actuel, BD, ouvrages pour la jeunesse
- Livres en bon état : couverture propre, pas de pages jaunies, ni cornées, ni de textes soulignés

Nous ne pouvons accepter :

- les revues et les quotidiens
- les manuels scolaires
- les DVD, les livres-audio, auxquels sont attachés des droits de prêt payants

Dans le cas d'un volume de dons importants, veuillez nous transmettre la liste des documents avant de nous les apporter pour que nous puissions l'étudier.

**Nous vous remercions par avance de bien vouloir apporter vos dons à la bibliothèque le samedi matin pendant la permanence d'une des bénévoles (10h-12h).**

Chaque don déposé n'est plus la propriété du donneur. Les dons qui ne rempliraient plus ces conditions pourront être proposés gratuitement à d'autres institutions ou recyclés.

Nous vous remercions beaucoup pour votre geste et pour votre compréhension.

La Bibliothèque Municipale de Lavalette